



Ville de Bazas

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 février 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 25
Procurations : 2
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 26
Votes contre : 0
Abstention : 1

Étaient présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEF AUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Étaient excusés : M. Julien RIVIERE (Procuration à Mme Isabelle BERNADET),
Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA)

Secrétaire de séance : Isabelle BERNADET

N° DE_2021_026

**OBJET : MISE EN PLACE DE « PERMIS DE VEGETALISER » - CHARTE DE VEGETALISATION ET
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

La commune de BAZAS souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des administrés, des commerçants, afin de :

- Favoriser le développement de la nature et de la biodiversité en ville ;
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie ;
- Créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres et notamment ses voisins ;
- Créer des cheminements agréables.

Pour ce faire, il est souhaitable de donner une autorisation d'occupation temporaire du domaine public appelée « permis de végétaliser » à toute personne, désignée « le jardinier », qui s'engage assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation : murs végétalisés, jardinières mobiles ou de pleine terre, keyholes, tuteurs, plantations en pleine terre en pied d'arbre ou non, mobiliers urbains végétalisés, tels que les potelets, les pieds de façades, les fosses de pleine terre, ou toute autre forme laissée à son initiative et à sa créativité.

Cette autorisation sera octroyée par la commune, à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande réalisée par le service Espaces Verts, en lien, si nécessaire, avec d'autres services de la commune concernés.

Le « permis de végétaliser » délivré à titre gratuit sous forme d'autorisation d'occupation du domaine public, sera accordé pour toute la durée de l'autorisation, à savoir un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 3 ans.

Afin que ces nouveaux aménagements soient conformes tant à la politique environnementale de la ville qu'au respect de la destination et des usages de l'espace public, l'attribution de ce permis de végétaliser passera par la signature et le respect d'une charte de végétalisation, qui synthétise les engagements réciproques de la ville et de ces citoyens-jardiniers.

Un modèle de permis de végétaliser et la charte de végétalisation sont annexés au présent projet de délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets de « permis de végétaliser » et la « charte de végétalisation de l'espace public ».

AUTORISE Madame le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer lesdits documents.

DECIDE d'accorder la gratuité de la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public situé sur la commune de Bazas en vue de la réalisation et de l'entretien de dispositifs de végétalisation sur le domaine public.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée **à la majorité** par Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET (+procuration de M. Julien RIVIERE), M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA (+procuration de Mme Amandine BARBERE), M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

M. Jacques DELLION s'abstient.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

